

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_10**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

**Objet : Modification de la
convention de maîtrise
d'ouvrage déléguée du SDEA**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzieres, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Christian Manifacier rappelle que par convention en date du 20 Octobre 2022, la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a confié une mission de mandataire au Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement pour l'aménagement du bâtiment D de l'ancien hôpital des Vans au bénéfice de la Communauté de commune, en vue d'y établir son futur siège.

Le coût de cette opération communautaire d'aménagement a été estimé à 2.400.000,00 € H.T. dont 1.950.000,00 € H.T. de travaux sur la base d'études réalisées en 2021. Son planning d'exécution devant s'étaler sur la période 2022 _ 2025.

Un ajustement de 77 149.52 € HT a été délibéré et validé le 03/03/2025 par la Communauté de communes.

D'autres aléas et demandes de la maîtrise d'ouvrage impliquent un surcoût de 34 108.71€ HT sur les marchés de travaux et de 4750€ HT sur la maîtrise d'œuvre. Ces modifications portent le montant global de l'opération à 2 492 353.96€, soit un dépassement de 3.8% sur l'estimation initiale.

Une somme de 62 308.85€ a été ajoutée à ces montants pour pallier aux révisions et à d'éventuels aléas et modifications.

Dans le même temps, pour des raisons de délai et de gestion, il a été décidé d'inclure dans le projet des postes non prévus initialement : 20 000€ en prévision de l'aménagement du jardin de lecture, 10 090€ pour la sonorisation de la salle du conseil, 6 474.50€ de prestation informatique et 2160€ de débroussaillage, soit un total de 38 724.5€.

En conséquence, le montant de la convention de mandat avec le SDEA a été porté à 2.596 923.48€ HT dont 2.141 804.78€ HT de travaux hors révision. Le planning d'exécution de la convention reste inchangé.

Le montant de la rémunération du mandataire est porté à 87 818.67 €.

Le planning d'exécution de la convention reste inchangé. Il conviendra que le conseil examine cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_10-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le